



## **CHARTRE DE COOPERATION**

### **Recherche et Avenir**

entre le Responsable de Projet et le Diplômé Scientifique Accompagné

La démarche d'accompagnement a pour objectif l'élaboration d'une stratégie optimisant l'accès à l'emploi, une éventuelle formation complémentaire ciblée, l'insertion dans un réseau professionnel et le développement de nouveaux projets.

Afin d'assurer le succès de cette démarche conjointe, les deux partenaires, le responsable de projet et le diplômé scientifique acceptent de signer la charte suivante.

#### **L'éthique**

Le responsable de projet exercera cette fonction à partir de sa formation et de son expérience dans le respect des personnes. Il s'engage à fixer des objectifs motivants et à donner le meilleur de lui-même en toute impartialité.

Recherche et Avenir veillera au respect de cette charte.

#### **Programme**

Après analyse du parcours, des compétences et des difficultés rencontrées par le diplômé scientifique sans qu'il n'ait à se justifier de ses choix ou de ses actions, les deux partenaires établissent en commun un programme résolument tourné vers l'avenir et un calendrier de travail.

Ce programme tient compte des objectifs identifiés, de la disponibilité de chacun, du temps nécessaire à la réflexion et à la prospective.

#### **Séances**

Les séances de travail se déroulent à l'Association, dans un autre lieu à convenir, ou dans le cadre de séances ponctuelles de télétravail si les circonstances le nécessitent. Elles peuvent prendre plusieurs formes (individuelles ou collectives) et sont accompagnées de la signature d'une feuille d'émargement. Tout empêchement ou retard doit être signalé au plus tard la veille du rendez-vous au partenaire. Entre les séances, les partenaires communiquent par Internet ou par téléphone.

#### **Objectifs**

A la fin de chaque séance, le responsable de projet et le diplômé scientifique s'engagent ensemble sur les nouveaux objectifs à atteindre et le programme d'actions à remplir avant la séance suivante (documents à élaborer, à corriger, informations à rechercher, contacts à prendre, etc.). Quand l'accompagnement a abouti (à un emploi ou une nouvelle formation), le candidat s'engage à rédiger quelques lignes témoignant notamment de l'aide qui lui a été apportée par REA.

#### **Contacts extérieurs**

L'exploitation du réseau de contacts de l'un ou l'autre des partenaires se fera avec discernement, après un appel de recommandation préalable.

#### **Confidentialité**

Les partenaires définiront ensemble en début ou en cours de démarche le degré de confidentialité que devront conserver certaines informations ou documents.

Recherche et Avenir garantira en tout état de cause, la confidentialité des entretiens. La responsabilité des décisions appartiendront toujours au candidat. Le succès de la démarche sera conditionné par la régularité des entretiens et l'assiduité dans le programme suivi.

Date                      Le responsable de projet

Le Scientifique Accompagné